

COMPTES RENDUS DES 7 GROUPES DE TRAVAIL

SUR LA MASTERISATION DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Groupe 1 : Questions institutionnelles

Groupe 2 : Professorat des écoles (toutes solutions retenues)

Groupe 3 : Master domaine Sciences et technologie : disciplinaire à parcours d'enseignement

Groupe 4 : PLC : master domaine LLASHS : disciplinaire à parcours d'enseignement

Groupe 5 : Master métiers de l'Education et de la formation (sans distinction 1^{er} et 2^d degrés)

Groupe 6 : Licence

Groupe 7 : PLP, CPE, Doc, CAPET techno.

1^{er} décembre 2008

Mastérisation formation des enseignants
Synthèse de la réunion du 05-11-2008
Groupe 1 – questions institutionnelles
Responsable organisation CPU

Présents :

Pour la CPU : J.P. Finance – Nancy 1 ; S. Bonnafous – Paris 12 ; N..Nicolas

Pour la CDIUFM : P. Baranger – Lorraine ; F. Demichel – Corse ; J. Ginestie – Aix-Marseille

Pour les VP Cevu : T. Michot – Brest ; P. Sineux- Caen

Ordre du jour :

I - Moratoire ou délais pour la remontée des projets

II - Comité de suivi

III - Rôle des IUFM – master porté par les IUFM ?

IV – Conventions interuniversitaires - Inscription des étudiants

V – maintien des sites – gestion des flux

I – Moratoire ou délais :

Des universités, via leurs présidents et leurs CA, ont adressé ou ont l'intention d'adresser à la Ministre une demande de moratoire de plusieurs mois, voire d'un an pour la remontée des maquettes de master.

Cette demande doit être resituée dans un contexte de mécontentement portant sur une pluralité de sujets.

Cette demande a déjà été faite par la CPU et la CDIUFM dès le début des échanges avec les cabinets, on leur a rétorqué qu'à défaut de remontée des maquettes dans les délais il y aurait « année blanche ».

Les délais sont imposés par le ministère de l'éducation nationale au ministère de l'enseignement et de la recherche et il est important de réfléchir sur les rapports de force en présence.

Les associations de spécialistes demandent aussi des moratoires mais présentent des argumentations plutôt en rapport avec les concours.

Les universités sont dans des situations diverses et toutes n'auront pas la même réaction.

Il semble possible de demander un délai jusque mi-janvier voire fin janvier.

Il est décidé que la CPU et la CDIUFM rédigeront pour la CP2U du 6 novembre une position commune car il est très important d'argumenter les positions respectives. Cette argumentation devra porter, entre autre, sur le problème des concours (les concours ne pourraient-ils pas s'adapter aux master et non l'inverse ?), sur le problème des stages et sur le nécessaire soutien financier des étudiants.

II – Comité de suivi

Compte tenu des conditions de mise en œuvre de la mastérisation des enseignants, la constitution d'un comité (groupe) de suivi, indépendamment du comité master, associant notamment des représentants de la CDIUFM et de la CPU est indispensable. Une réforme d'une telle ampleur ne pouvant être mise en œuvre de façon satisfaisante dans de tels délais, il est important que les maquettes puissent être améliorées annuellement.

La composition de ce comité est à travailler, de même que sa lettre de mission.

Concernant l'évaluation des maquettes de master par l'AERES, Il est également proposé d'associer des professionnels, autres que ceux de l'université, à l'évaluation des maquettes de master. Cette demande a été faite par la CPU en prenant l'exemple de la composition de la commission Marrois.

III – Rôle des IUFM

Le rôle des IUFM peut différer en fonction de leur rôle antérieur et des compétences dont disposent les universités.

En Lorraine : Le choix a été fait de créer un master métiers de l'éducation et de la formation et de le placer sous la responsabilité pédagogique de l'IUFM. Ce master concerne les PE, les PLP. Il est porté par

l'IUFM mais toutes les composantes des universités participent. Pour les autres masters qui sont portés par les composantes des universités, l'IUFM assure des modules (connaissance du système éducatif, logistique des stages..., l'exploitation des stages étant assurée par des équipes mixtes).

Pour les CPE, c'est un master sciences de l'éducation qui est proposé.

Pour les masters « concours de second degré » les universités et l'IUFM se sont mises d'accord pour inclure 6 UE soit 18 ECTS, soit 100H dans toutes les maquettes de master pour la partie connaissance du système éducatif, analyse et encadrement des stages.

(la durée des masters fluctue entre 700 à 1000 H pour les quatre semestres (hors stage)).

Dans l'académie de Créteil, des départements sciences de l'éducation existant dans plusieurs universités, le choix a été fait de faire porter la formation des professeurs des écoles par l'IUFM et par ces départements.

A Aix Marseille, l'IUFM étant intégré dans une université généraliste, le master métiers de l'éducation et de la formation est porté par l'IUFM. La particularité dans cette académie est que l'IUFM assurait la responsabilité des préparations et organisait les formations soit de manière exclusive, soit de manière partagée avec les composantes des quatre universités de l'académie. Bien évidemment, la cohérence des organisations proposées dans ces préparations avait une incidence forte sur les résultats obtenus aux différents concours. La mise en place de la mastérisation entraîne des discussions animées avec les responsables de masters disciplinaires mais il y a une forte volonté de maintenir les équilibres actuels et la répartition des compétences entre l'IUFM et les différentes composantes des universités concernées.

A Caen, l'IUFM portera le master préparant au concours PE. Pour les autres concours, des parcours sont créés au sein des masters de l'université.

En Bretagne : il existe quatre universités avec quatre profils différents. A ce jour, il était prévu de faire remonter deux types de dossiers : des dossiers avec des spécialités concours de l'enseignement dans les masters disciplinaires et des dossiers « métiers de l'éducation ». Les universités n'ouvriront pas toutes les formations.

IV – Convention entre universités – inscriptions des étudiants.

Différentes solutions sont possibles concernant les inscriptions des étudiants.

- première solution : les étudiants s'inscrivent dans les universités dans lesquelles les masters sont préparés. Se pose alors le problème de la compensation car c'est l'université qui a intégré l'IUFM qui a les postes.
- Seconde solution : les étudiants s'inscrivent à l'IUFM, mais avec quelles compensations ?
- En Lorraine il a été envisagé de distinguer l'inscription administrative de l'inscription pédagogique. Les membres du groupe sont très réservés quant à l'application d'une telle proposition.

Une convention passée entre les universités devra régler ces problèmes qui devront être évoqués aussi avec le ministère dans le cadre du nouveau système de financement des universités.

V – Maintien des sites – gestion des flux.

La contrepartie de l'inscription des étudiants dans les masters des universités conduit à s'interroger sur la possibilité de maintien de tous les sites des IUFM. Il est important de poser la question des sites en relation notamment avec la question de la formation continue des enseignants qui pourrait être dispensée sur ces sites ou bien du développement d'autres types d'activités sur ces sites (référence possible à des pôles)

Concernant la gestion des flux : Les membres du groupe insistent sur une nécessaire orientation active en L3. A Brest, des UE libres pour permettre cette orientation active sont proposés en L3.

La question de la gestion des flux pourrait être partiellement résolue en raisonnant en terme de capacités d'accueil par site.

Récapitulatif :

I - Nécessité de rédiger un texte CPU/CDIUFM portant sur les questions de délais, d'expliquer pourquoi on doit déposer des maquettes de master en demandant un délai de un mois au moins, de demander des garanties.

II – Demande de constitution d'un comité de suivi spécifique à la formation des maîtres avec représentation avec CPU, CDIUFM, autres universitaires et professionnels de l'éducation.

III – On s'oriente vers la création de spécialités dans des masters ou bien des parcours dans des masters (avec une participation des IUUFM notamment pour connaissance du système éducatif, stages...) et vers des masters IUUFM et sciences de l'éducation pour les concours de PE, CPE, (avec des participations des autres composantes universitaires).

Groupe de travail N°2
Un master pour former des enseignants du 1^{er} degré
Responsable organisation : CDIUFM
Réunion du 5 novembre 2008

Présents : P. Busuttil (IUFM d'Auvergne), Pierre Level (IUFM de Picardie), Gilles Baillat (IUFM Champagne Ardenne), Pierre Status (IUFM Franche-Comté), Anne-Marie Callen (Université Paris Sud Orsay), Christian Morzewski (Université d'Artois), Daniel Luzzati (Université du Maine), Virginie Dupont (Université Bretagne-Sud), Patrick Rayou (AECSE), Martine Janner (AECSE).

Les membres du groupe admettent qu'il y a une précipitation dans la réforme engagée par l'Etat dans le recrutement et la formation des enseignants. De même, il apparaît difficile de comprendre l'objectif assigné au groupe, dans la mesure où les travaux sont déjà avancés dans les universités et leurs écoles internes, les IUFM. C'est pourquoi le compte rendu qui suit fait état d'un certain nombre d'interrogations qui ont été soulevées au cours de la réunion.

1 – Les défis que doivent relever les universités :

La formation des enseignants du premier degré, comme du second degré, relève des missions des universités via leur école interne, l'IUFM. Pour assurer une lisibilité à cette nouvelle offre de formation des universités il ne faut pas écarter la proposition d'un master unique sous la mention « éducation et formation » ou « métier de l'enseignement » dont plusieurs spécialités pourraient être déclinées ainsi : enseignement dans le 1^{er} degré, enseignement dans le 2nd degré, formation de formateurs...

L'université doit ainsi relever plusieurs défis dans la proposition d'une offre de master inédite car cette nouvelle formation :

- doit être **suffisamment professionnelle** pour permettre à de futurs enseignants du 1^{er} degré d'exercer de façon optimale dès la première année de mise en contact avec la classe ; Cette formation devra obligatoirement être en lien avec des stages notamment au cours desquels les étudiants devront mettre en oeuvre un enseignement dans la mesure où tout stage en responsabilité devient juridiquement impossible.

- doit permettre aux étudiants d'obtenir le **concours d'enseignants du 1^{er} degré** ;
- doit établir **un rapport avec la recherche** car tout master doit être adossé à la recherche.

- doit **faciliter l'insertion des étudiants** dans d'autres domaines professionnels.

2 – Les questions soulevées :

Pour chacun de ces défis des questions ont été posées par les membres du groupe, chacun apportant des éléments de réponses, le plus souvent liés à un point de vue institutionnel soit qu'il s'agisse d'un responsable d'UFR ou d'un responsable d'IUFM.

- **Première question :** quels doivent être les **contenus de formation** pour assurer la polyvalence des futurs maîtres du 1^{er} degré ? Le niveau d'exigence dans le domaine de chaque discipline ne peut raisonnablement pas être celui d'un étudiant d'un master spécialisé car il deviendrait impossible d'être enseignant du 1^{er} degré. En tout état de cause, les éléments de formation nécessaires pour faire acquérir une certaine polyvalence au futur enseignant du 1^{er} degré, doivent être en qualité et en quantité au moins équivalents à la formation actuelle.

- **Deuxième question :** il faut placer le nouveau master dans le contexte **du continuum de formation** prôné par le cahier des charges de la formation des maîtres. Aussi la

préprofessionnalisation en licence doit être pensée, voire repensée, en amont de la formation. L'exigence de la maîtrise d'une langue vivante au niveau C1 du cadre commun de référence des langues est un bon exemple, puisqu'il sera impossible à un étudiant de se hisser à ce niveau s'il n'a pas été formé aux niveaux précédents au cours de sa licence.

La question du faible niveau des étudiants est posée mais il s'agit d'une fausse question car non applicable à l'ensemble des académies. En effet, les académies du sud de la France disposent en général d'un vivier important de candidats au professorat des écoles alors que le nombre de postes est faible, en revanche, les académies du nord de la France n'ont pas suffisamment de candidats par rapport au nombre de postes mis au concours.

- **Troisième question** : puisque le master doit être adossé à **la recherche** il faudra envisager en fonction des conditions de chaque université ou site universitaire le laboratoire d'adossement. Il est évident que les thèmes de recherche de ces derniers devront être liés aux questions d'enseignement et de transmission des savoirs à l'école élémentaire. Il ne serait d'aucun intérêt que des laboratoires spécialisés dans des recherches disciplinaires servent d'appui, à moins que leurs axes de recherche portent sur la didactique des disciplines à l'école élémentaire ou les problématiques de transmission. La majorité des membres du groupe convient qu'il appartient aux seules instances d'évaluation de porter un jugement sur la qualité de la recherche et des laboratoires.

- **Quatrième question** : pour **éviter une formation « cul de sac »** plusieurs pistes ont été évoquées : la régulation des flux à l'entrée du M1, mais sera-t-elle possible ? L'offre de formation devra s'accompagner d'une préparation au concours pour les titulaires du master. La formation master devra permettre de construire des compétences permettant aux étudiants de s'insérer dans une activité professionnelle autre que celle de l'enseignement.

- **Cinquième question** : elle concerne la question de **l'offre de formation sur le territoire régional**. L'existence de 130 sites d'IUFM est certes une richesse pour les universités, mais l'atomisation des sites pose cependant un problème par rapport à l'articulation avec la recherche, notamment pour les sites les plus petits. L'éloignement par rapport aux laboratoires de recherche et l'implication des enseignants chercheurs dans ces petits sites posent évidemment des problèmes et interrogent sur le maintien de ces petits sites de formation dans lesquels se sont construites des compétences dans la formation professionnelle des enseignants du 1^{er} degré.

En conclusion :

Les membres du groupe ont estimé qu'il n'y avait pas lieu de se réunir à nouveau. Il semble toutefois important d'insister sur la nécessité de donner une grande lisibilité à la formation de niveau master pour l'enseignement du 1^{er} degré. De même il faut garder à l'esprit que l'étudiant se trouvera en permanence confronté à une situation complexe, devant « courir plusieurs lièvres » à la fois : la formation professionnelle, les concours, la recherche, voire un quatrième : la réorientation professionnelle !

**Compte rendu rédigé par P. Busuttil, IUFM d'Auvergne,
le 14 novembre 2008.**

MASTERISATION DE LA FORMATION DES MAÎTRES

Réunion du groupe 3 – 5 Novembre 2008

Masters Sciences et Technologies Parcours Enseignement

Responsable organisation : CDUS

Présents : M Herr , IUFM d'Alsace

A Briard, Université de Haute Alsace

P Courtellement, Université La Rochelle

AM Callen, Université Paris XI

A Pizzinato, Université Nancy –C3D STAPS

JP Borel, Université Limoges – CDUS

F Kalah, IUFM Rouen

D Dunon, UPMC- CDUS – Animateur du groupe 3

La réflexion a concerné les trois domaines suivants : Mathématiques, Physique-Chimie, et Sciences de la Vie et de la Terre.

1- Concernant la dénomination, il semble préférable de s'orienter vers des spécialités « éducation et formation » plutôt que vers des parcours pour des raisons de lisibilité des diplômes et pour faciliter la réorientation des étudiants. La construction des curricula « éducation et formation » doit être envisagée dans le cadre général des masters incluant la formation professionnelle tout en tenant compte des concours de recrutement de l'Éducation Nationale

2- À l'intérieur de ces spécialités des parcours différenciés de master « éducation et formation » permettant la préparation des concours du CAPES et de l'Agrégation devront être envisagés. En effet l'évolution des concours montre une nette dichotomie et il ne paraît pas raisonnable d'envisager un parcours commun permettant de préparer efficacement et simultanément ces deux concours. Néanmoins, une partie des enseignements pourrait être commune à ces parcours.

3- Les réflexions les plus abouties concernent les parcours « éducation et formation » niveau CAPES. Les règles générales suivantes ont pu être établies :

- l'année de M1, en sus des UE disciplinaires, devrait inclure un stage de recherche, une UE d'anglais, et au moins une UE dans le domaine des Sciences de l'éducation (6ECTS minimum). (Seraient compris dans ces UE disciplinaires l'épistémologie et l'histoire de la discipline)

- Le premier semestre de M2 sera principalement consacré à des enseignements disciplinaires (idem remarque précédente), les étudiants se projetant principalement vers la préparation des épreuves écrites du concours. Le deuxième semestre de M2 comportera un stage en établissement scolaire « en alternance » et différentes UE de transmission orale des savoirs préparant notamment aux épreuves d'admission des concours. Une UE complémentaire consacrée à la connaissance du système éducatif devra également être incluse.

- L'évaluation de l'ensemble des UE devra être organisée.

- Des solutions devront être trouvées pour les étudiants ayant obtenu le master mais collés au concours qui souhaitent « redoubler » pour tenter une nouvelle fois le concours. Des enseignements complémentaires ou optionnels pourront également leur être proposés. Une solution pourrait être la création de DU.

4- Commentaires

- Les IUFM doivent être des partenaires à part entière et ils auront la charge de l'organisation des UE de formation professionnelles et des stages en établissement d'enseignement secondaire. Par ailleurs les formateurs IUFM déjà impliqués dans la formation disciplinaire des préparations au CAPES actuelles devraient logiquement poursuivre cette activité dans les futures UE disciplinaires des masters.

- Il semble qu'une disparité importante des volumes horaires de ces formations existera d'une Université à l'autre.

- Par ailleurs le groupe s'interroge sur la nature des collaborations entre partenaires qui seront formalisées soit par des cohabilitations soit par des conventions (voir groupe de travail 1).
- Il est rappelé que les UE disciplinaires devraient être principalement consacrées à un approfondissement des connaissances des UE de licence et à l'organisation des savoirs plutôt que faire l'objet d'une inflation de connaissances à des niveaux plus élevés dans tous les domaines. Néanmoins, les étudiants doivent pouvoir se réorienter facilement vers des études scientifiques incluant la possibilité d'inscription en thèse.
- Le groupe de réflexion est conscient que cette masterisation de la formation des maîtres réduit de façon importante la formation professionnelle au métier d'enseignant (pas de stage IUFM post –concours) et qu'il faudra s'assurer qu'une formation minimale dans ce domaine sera bien acquise au cours du master.
- L'organisation de ces masters conduit à ce qu'aucun stage ne présente une durée supérieure à 3 mois ne donnant donc lieu à aucune gratification. Il serait donc important d'obtenir un volant de bourses suffisant pour les étudiants s'engageant dans ces formations.

5- Organisation des parcours de masters permettant la préparation de l'agrégation.

En Mathématiques et en Physique-Chimie la première année pourra correspondre à une année de M1 recherche incluant quelques enseignements dédiés à la formation professionnelle des étudiants. En Sciences de la Vie et de la Terre il est plus opportun que cette première année soit commune avec le parcours « éducation et formation » envisagé pour le CAPES. Il est plus difficile d'envisager aujourd'hui l'organisation des M2 « agrégation ». En effet les textes actuels peuvent être interprétés très différemment. Certains établissements, comme l'ENS, considèrent que les concours ne changent pas ou presque et souhaitent globalement maintenir les préparations en l'état soit en formation non diplômante (post-master recherche) soit en les transformant en M2. D'autres envisagent de créer un M2 incluant un stage en établissement secondaire et quelques enseignements en « sciences de l'éducation ».

Des informations complémentaires sur les concours d'agrégation et sur les missions des agrégés sont indispensables pour construire les maquettes. En effet le coefficient et la nature de l'épreuve consacrée à la connaissance du système éducatif auront un impact sur l'importance des enseignements consacrés à ce domaine que ce soit en M1 ou en M2.

6- La formation professionnelle initiale étant réduite, l'organisation de formations tout au long de la vie des enseignants devrait prendre plus d'importance. Dans le domaine de la formation professionnelle les enseignements suivants pourront être envisagés : enseignement en langue étrangère, enseignement à distance, TICE-gestion d'un groupe virtuel, formation des adultes, documentation, adaptations aux situations de handicap. Dans le domaine disciplinaire des formations consacrées au développement scientifique et technologique ainsi qu'à l'interface science et société pourront être proposés.

Groupe 4 .
Réflexions sur les Masters Métiers de l'Éducation et de la Formation.
Domaine LLASHS, master disciplinaire à parcours d'enseignement.
Responsable organisation : CDULSHS

NB : Ce compte-rendu établi par Jacques Migozzi vise à restituer sous une forme synthétique les principales conclusions auxquelles sont parvenus lors de la réunion de travail du 12 /11/08 Daniel Filâtre et Marie-Christine Lemardeley pour la CPU, Jacques Migozzi pour la CDUL, Jean-François Inisan (représentant Guy Brassart) pour la CDIUFM, Régis Malet pour l'AECSE. Nicole Ménager, qui participait simultanément à la rencontre des VP CEVU avec la DGES, nous a informés des conclusions du groupe 5 et du schéma général mis en œuvre par les 4 universités de Bretagne.

1) Problèmes généraux et institutionnels d'architecture de l'offre de formation et d'affichage.

1_1 Pour tout master MEF (aussi bien pour PE, PLC, CPE, PLP ...), il convient de proscrire des formules ambiguës telles que « Master IUFM », et de rappeler que **les Masters MEF doivent être**

- **construits sur la base de l'Académie, par co-habilitation des différentes universités.**
- **co-portés scientifiquement et pédagogiquement par l'IUFM académique (dépositaire de compétences et de capacités d'expertise) et chaque université qui en développe le projet en valorisant ses compétences propres.**

Dans le cas d'un master co-habilité un pilotage assuré par les VP CEVU semble nécessaire pour assurer une harmonisation de la structure : format/ durée, calendrier et objectifs des stages ; proportions des différentes composantes de la formation et répartition sur les 4 semestres ... Ceci afin de faciliter capitalisation et réorientation au sein d'un même territoire académique.

1-2 Les nouveaux Masters visant les Métiers de l'enseignement, quels que soient leur appellation définitive et leur statut (mention, spécialité, parcours) dans l'offre de formation des établissements porteurs , doivent-ils relever d'une mention MEF, distincte des mentions disciplinaires ?

Si la réponse semble presque inéluctablement positive pour les formations de Professeurs des Ecoles, elle ne va pas de soi pour les autres cas, notamment pour les PLC, pour lesquels un fort adossement à la discipline est requis.

Les tentatives de double rattachement des formations PLC à une mention MEF et à une mention disciplinaire peuvent paraître séduisantes sur le plan de l'affichage mais peuvent buter sur l'enjeu crucial de l'inscription administrative en termes d'affichage des flux : de vives inquiétudes se font jour au sein des UFR LLASHS qui craignent que les masters MEF, si on les sépare formellement en termes de spécialités et a fortiori en termes de mentions, ne s'affirment comme des concurrents objectifs pour les masters disciplinaires, dont dépendent pour partie par ailleurs les équipes de recherche d'adossement.

1-3 Vaut-il mieux afficher les Masters ME comme des spécialités au sein de mentions disciplinaires ou comme des parcours au sein de spécialités disciplinaires ?

Daniel Filâtre pense que la réponse doit être ajustée aux réalités locales en prenant en considération les effectifs étudiants concernés . Nicole Ménager rappelle le montage des 4 universités bretonnes : pour faire valoir la synergie des parcours recherche et enseignement et conséquemment réunir sous le même intitulé de spécialité parcours disciplinaires déjà habilités *et* parcours MEF à créer, toutes les spécialités disciplinaires qui accueilleraient des préparations PLC seraient réintitulées « X et métiers de la formation ».

En tout état de cause, les membres présents de la commission se sont accordés pour considérer que **l'affichage du statut professionnalisant de la formation visant les métiers de l'enseignement devait autant que possible se faire par l'intitulé de la mention ou de la spécialité** , et au même niveau de taxonomie pour les PE et les PLC.

Quelle part de disciplinaire dans les masters MEF domaine LLASHS ?

2-1 Globalement nous partageons les **inquiétudes** de nos collègues, exprimées par de nombreuses motions et pétitions, **sur l'affaiblissement de la part disciplinaire** dans les épreuves des concours de recrutement, et leur **perplexité quant à la contradiction entre l'actuel processus de masterisation et la définition du niveau de licence comme référence des concours.**

2-2 Les **savoirs disciplinaires de haut niveau, qu'il convient de maintenir absolument**, ne sont pas pour autant dans le domaine LLASHS coextensifs aux seules connaissances issues des recherches récentes : **dans un modèle intégré favorisant la diversité des parcours autour d'UE mutualisées, il conviendrait plutôt de viser une jonction partielle des parcours centrés sur la recherche, de ceux préparant l'agrégation et de ceux préparant le concours PLC.**

Les connaissances disciplinaires nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant (celles qui lui permettront de savoir planifier et organiser un enseignement adapté à un niveau de classe) ne sont en revanche pas réductibles aux savoirs académiques reconnus par l'université sous leur forme « agrégative » : l'enseignement des lettres suppose par exemple d'avoir les idées nettes en matière d'orthographe ou d'argumentation, de connaître l'histoire de l'enseignement de la discipline, ou encore d'avoir réfléchi à l'épistémologie de la lecture et de l'écriture ... **Par ailleurs les connaissances disciplinaires portées par les disciplines contributives (toutes les Sciences Humaines, et parmi celles-ci les Sciences de l'Éducation, dès lors qu'elles travaillent sur les processus éducatifs) sont incontournables dès la formation initiale.**

2-3 Ces attendus ont des conséquences immédiates en matière de **validation du TER / mémoire**, dont la rédaction et la soutenance sont réglementaires pour délivrer un Master.

Il convient de **reconnaître les recherches en didactique et en épistémologie comme relevant de plein droit des masters disciplinaires LLASHS.**

Le **mémoire de recherche**, comme la lettre de cadrage de la DGES en ouvre la possibilité, pourrait à nos yeux être **soutenu à la fin du S 2 ou, de préférence, à la fin du S4.**

Pour le mémoire professionnel de fin de S4, co encadré si nécessaire sur le plan réglementaire par un directeur de recherches d'UFR et un enseignant formateur d'IUFM, il paraît fructueux **d'encourager une pratique personnelle de recherche étalée sur deux années universitaires**, en capitalisant dès le M1 un ou deux écrits réflexifs fondés sur des stages de terrain à objectifs ciblés (1 par ex sur acteurs/système, 1 autre sur une question didactique). En M2, au S4, l'étudiant adjoindrait à ces travaux antérieurs un nouvel écrit réflexif nourri de son expérience de responsabilité supervisée, et mettrait tous ces matériaux en perspective selon une problématisation globale : la soutenance vaudrait alors **pour évaluation sommative d'un portefeuille de compétences constitué pendant les deux années de master, voire en amont en L dans le cadre des parcours fléchés MEF.**

2-4 Le groupe 5 **préconise** semble-t-il un dispositif standard fondé sur trois piliers :

Compétences disciplinaires (50 %), incluant maîtrise de la discipline et didactique+épistémologie + histoire de la discipline ;

Compétences professionnelles (30 %) : culture professionnelle générale et stratégies d'intervention éducative

Autres métiers de la formation (20%), pour préparer une reconversion / réorientation.

Ce modèle a fait débat au sein du groupe 4, particulièrement dans son application aux **parcours PLC**. Nous comprenons fort bien les attendus du raisonnement et le souci de ne pas enfermer les étudiants dans le seul champ des métiers de l'enseignement. Mais imputer 20% de la formation pour « Autres métiers de la formation » a pour conséquence de réduire l'assise disciplinaire de la formation PLC à un étiage minimal, et même minimaliste aux yeux de nombreux collègues du secteur LLASHS. **On pourrait a contrario défendre un autre patron de maquette pour les PLC où les connaissances disciplinaires et les connaissances disciplinaires professionnelles (didactique, épistémologie, histoire de l'enseignement de la discipline) représenteraient les 2/3 du volume horaire de formation hors stages, et la formation professionnelle générale 1/3 du volume horaire hors stages.**

2-5 Il faut prendre acte pragmatiquement, vu l'urgence, de la nécessité dans une phase transitoire de « composer » avec la maquette des M disciplinaires récemment agréés ou en cours d'agrément, et donc de renvoyer à une phase ultérieure la mise en place d'une maquette stabilisée, mieux fondée sur une synergie entre M disciplinaires et M MEF.

3 Le stage en responsabilité irremplaçable.

Comme le rappelle le récent rapport Jolion, il ne saurait y avoir de véritable master professionnel sans stage long de situation-métier.

C'est dire que

**–le stage en responsabilité est absolument indispensable en S4,
– dans le cadre d'une alternance intégrée et non pas cloisonnée, fondée sur des cahiers des charges des stages successifs (objectifs, contenus, formats, calendrier, complémentarité) et des articulations aux Unités d'Enseignement.**

Il faut par ailleurs continuer à exiger un allègement au moins de la première année d'exercice pour permettre aux jeunes collègues de bénéficier d'une formation initiale différée, que l'Université doit marquer sa vocation et sa détermination à assurer : le risque est grand en effet que la généralisation du seul « compagnonnage » n'aboutisse à démonétiser les savoirs universitaires au profit de la seule empirie et qu'à terme on n'aboutisse à une désuniversitarisation de la formation des enseignants, comme en GB.

Groupe de travail sur la formation des enseignants
Groupe 5 :
Master métiers de l'Education et de la Formation (sans distinction 1^{er} et 2^e degrés)

Responsable organisation : AECSE
compte-rendu de réunion
Mardi 4 novembre 2008

Présents :

BAILLAT Gilles, DUPONT Virginie, MALET Régis, MARY Gérard, MENAGER Nicole, MIKULOVIC Jacques, OUSSOUS Nour Eddine, SIMON Daniel, TALBOT Laurent.

Excusé :

OLIVARD Pascal.

Commande : Faire une proposition concrète de maquette de master 1^{er} et 2^e degrés.

Nous avons plutôt réfléchi à la possibilité d'un tronc commun entre ces deux types de masters à partir de trois exposés complets présentant l'état des lieux aujourd'hui à Lyon, Rennes et Reims et de quelques précisions apportées grâce aux situations de Lille, Toulouse et Dunkerque (Calais et Boulogne).

5 éléments essentiels ont fait consensus :

- A- Proposition architecture des masters 1^{er} et 2^e degrés en 3 dimensions (blocs): le bloc 1 concerne prioritairement les disciplines à enseigner et les savoirs y afférents tandis que le bloc 2 concerne les savoirs disciplinaires sur les acteurs et les systèmes éducatifs.

(en rouge (**gras**) le tronc commun 1^{er} et 2^e degrés)

- 1- Compétences disciplinaires (50 %)

a. **Maîtrise de la ou des discipline(s)**

b. **Didactique, épistémologie, histoire de la ou des discipline(s)**

- 2- **Compétences professionnelles (30%)**

a. **Culture professionnelle générale**

- **Les acteurs (élèves, maîtres, famille, communauté éducative, ...)**

- **Le système éducatif : la France et l'Europe (politiques, institutions, fonctionnements...)**

b. **Préparation au métier de professeur**

Interventions éducatives, évaluation, analyse de pratiques et de situations éducatives, gestion de conflits, TICE, publics spécifiques...

- 3- **Autres métiers de la formation (20%)**

Recherche, documentation, animation, travail social, éducation à la santé, formation professionnelle, formation d'adultes...

- B- Organisation des deux années M1 et M2 :

- 4 semestres

- Volumes horaires hors stages de 800 à 1000 heures

- 2 stages (observation en M1 (30-50 heures), accompagné en M2 (stage filé ou non, un minimum 150h paraît raisonnable))

- Non admissibles en S4 : terminer le cursus, réorientation (Cf dimension n°3 : lieu de stage en lien avec le champ professionnel visé).

- C- Les volumes horaires dont sont créditées les 3 dimensions diffèrent en M1 et M2 : plutôt disciplinaires en M1 et plutôt professionnels en M2.
- D- Logique d'une seule mention Master « métiers de la formation et de l'enseignement » déclinée en plusieurs spécialités (avec tronc commun **en rouge(gras)**, cf ci-dessus) : CPE, PE, PLC, PLP...
- E- On peut envisager que des composantes de formation proposent des unités optionnelles de préparation aux concours (afin d'éviter le caractère tubulaire des formations).

Mastérisation de la formation des enseignants
Compte rendu de la réunion du 4 novembre :
Groupe 6 : Licence :
Responsable organisation : CPU

Etaient présents :

| | | |
|------------------|------------------------------------|---|
| Pour la CPU | MARY Gérard NICOLAS Nicole | gerard.mary@univ-reims.fr nicole.nicolas@cpu.fr |
| Pour la CDIUFM | HOUPERT Danièle Valérie Legros | d.houpert@poitou-charentes.iufm.fr valerie.legros@limousin.iufm.fr |
| Pour les VP CEVU | SIMON Daniel SINEUX Pierre | Daniel.simon@univ-lyon1.fr Pierre.sineux@univ-caen.fr |
| Pour la CDUS | LEMOINE Jacques TROUILLET Alain | doyen.sciences@univ-paris12.fr alain.trouillet@univ-st-etienne.fr |
| Pour l'AECSSE | JOVENET Anne-Marie | Anne-marie.jovenet@univ-lille3.fr |

Etaient excusés : Simone Bonnafous (CPU), Pierre Léna (académie des Sciences)

L'ordre du jour était le suivant :

- les stages
- le schéma existant à Rennes 2 en SHS et sa transposition possible
- Les licences pluridisciplinaires à destination prioritaire des professeurs des écoles.

I – les stages :

Au niveau licence, jusqu'à présent, les stages étaient dits de « préprofessionnalisation ».

Une première question se pose : Est-ce encore opportun d'envisager le métier d'enseignant au niveau licence étant donné que maintenant le recrutement se fera au niveau du master ?

Les stages existants prennent la forme de stages de sensibilisation : Ils sont intéressants car ils permettent une mise en situation, un premier contact des étudiants avec le métier, et ce, avant l'entrée en master. Ils permettent de tester l'attrait du métier avant l'engagement de l'étudiant dans le master.

Ils peuvent prendre la forme de stages en entreprise (cf cahier des charges de la formation des enseignants)

Sur l'environnement des stages : Parfois ces stages sont organisés par l'IUFM (comme à Limoges), la particularité étant que les étudiants, futurs fonctionnaires seront en charge d'enfants (à rapprocher des métiers de la santé).

A Lille 3, les cursus parcours enseignement mais aussi santé ou travail social, au niveau L3 en sciences de l'éducation prévoient un stage avec projet de recherche en sciences de l'éducation.

Depuis la mise en œuvre du plan licence, ces stages dans les parcours licence ne sont plus une particularité puisque l'objectif du plan réussite en licence est de généraliser les stages dans tous les cursus de licence.

Ces stages favorisent l'insertion professionnelle des étudiants, [il serait donc inopportun et paradoxal d'abandonner la préprofessionnalisation en licence. Ne peut-elle être envisagée dès le L2 ?](#)

Cependant est soulignée la difficulté de trouver des terrains de stage...

II – Question sur la transposition possible du schéma de l'université de Rennes 2.

L'université de Rennes 2 a introduit des Unités d'Enseignement préprofessionnels dans tous les cursus licence. Ce dispositif se traduit par des parcours de formation définis à partir de cinq champs

professionnels. Les métiers de l'enseignement et de la formation appartiennent à l'un de ces cinq champs. Ces enseignements viennent en complément des enseignements fondamentaux **disciplinaires**.

Dès le semestre 2, l'étudiant choisit un champ professionnel et à partir du S3, il choisit un parcours.

La formation dispensée au cours des cinq semestres comporte en S2 et S3 des enseignements correspondant à des tronc communs puis en S4, les étudiants choisissent leurs parcours. (A partir du S2, 4 H sont consacrées par semaine à la préprofessionnalisation).

Des possibilités de réorientation sont offertes pour passer d'un champ à un autre à la fin du 2^{ème} semestre, et d'un parcours professionnel à l'autre à la fin du 4^{ème} semestre.

Ce dispositif proposé par Rennes 2 (université ALLSHS) est-il transposable à d'autres filières ?

III – Les licences pluridisciplinaires à destination prioritaire des professeurs des Ecoles.

A ce jour, le ministère refuse l'habilitation des licences affichées **explicitement** comme pluridisciplinaires, le critère pour l'habilitation étant la possibilité de poursuite dans un master.

Depuis la mastérisation de la formation des enseignants : quel est l'avenir de ces licences pluridisciplinaires dont la vocation première était de déboucher sur l'enseignement ?

(L'IUFM de Poitou-Charente fait part de l'expérience de licence pluridisciplinaire portant sur les sciences et les lettres menée depuis 7 ans. **Si ces licences facilitent l'accès en PE, en revanche, il n'a pas été constaté que ces étudiants avaient de meilleurs résultats au concours.** La polyvalence visée dans les licences pluridisciplinaires doit-elle continuer ou bien, développée au niveau master, sera-t-elle suffisante ?

La pluridisciplinarité en licence doit-elle évoluer vers des parcours licence plus disciplinaires avec des UE d'ouverture. Ce choix éviterait de créer des parcours tubulaires de la licence au master.

Une discussion s'engage autour de cet objectif : maintenir un continuum sans tomber dans le parcours tubulaire.

A l'université de Caen, le choix a été fait d'organiser des stages dans des licences disciplinaires au niveau du L3 (4 semaines de stage dans l'année sont proposées dans toutes les licences), toutes les licences comportent des parcours ou des UE libres ou optionnelles.

Dans ces parcours disciplinaires, ne faut-il pas également prévoir, pour le volet préparation aux métiers de l'enseignement, la participation des sciences de l'éducation sous forme d'UE.

IV – Autres points évoqués : Les membres du groupe de travail évoquent le concours, dont le contenu risque de trop influencer sur le contenu du master. **Est soulignée la nécessité de prévoir une correction et une diffusion rapide des résultats d'admissibilité afin d'organiser en conséquence le 2^{ème} semestre du M2.**

Les autres métiers que ceux des professeurs des écoles, exemple PLP suscitent quelques interrogations car les universités ne sont actuellement pas armées pour se positionner sur tous les champs. Les licences professionnelles dont on souligne qu'elles encouragent à travailler le rapport à « l'entreprise » ne sont pas forcément les bonnes réponses, se posant ensuite le problème de la poursuite en master.

En lien avec le montage des dossiers licence des établissements de la vague D un point important est évoqué : celui la définition des « compétences à acquérir et pas seulement des connaissances et dans ce sens les représentants des sciences de l'éducation insistent sur la nécessité de développer les compétences des étudiants, de les rendre autonomes et capables de s'auto-évaluer.

En conclusion, il est proposé de :

1. Préprofessionnaliser les licences vers les métiers de l'enseignement en cohérence avec la déclinaison locale du plan réussite en licence, en envisageant les relations possibles avec d'autres débouchés professionnels dans un champ plus vaste (incluant d'autres métiers de la formation, de la médiation scientifique...) (cf Rennes 2)
2. Envisager la polyvalence des professeurs d'école dans un cadre faisant appel à la pluridisciplinarité mais tout en ménageant plusieurs ouvertures possibles au niveau master (ne pas enfermer ces étudiants dans un tube)
3. Aménager des parcours licence pour les « petits » (par le nombre) concours : PLP, CPE (filères droit, aes, sciences de l'éducation), documentation ..

Gérard Mary

GROUPE DE TRAVAIL n° 7

Responsable organisation : CDIUFM

**Objet de la réunion : la mise en place des masters
concernant les PLP, CPE, Doc, CAPET techno
5 novembre 2008**

Françoise CHAPRON, IUFM Haute-Normandie (univ. Rouen), AECSE
Loïc CLAVIER, IUFM Pays de la Loire (univ. Nantes)
Sylvie CONDETTE, représentant l'AECSE
Danièle DOBLER, Chargée de mission CDIUFM
Didier GEIGER, représentant la CDIUFM
Marie-Claude GUINCESTRE, IUFM Basse-Normandie (univ. Caen)
Corinne JUNG, représentant le réseau des VP CEVU
Jacques LEMOINE, représentant la CDUS
Gérard MARY, représentant CPU

Après une première remarque sur le caractère hétéroclite des filières à l'étude dans ce groupe, il est fait observer que le CAPES et le CAPET ne sont pas distingués dans la circulaire du 17 octobre et procèdent en fait des mêmes maquettes de concours.

Si les autres (CAPES Doc, CPE) sont plus difficiles à classer, seul le CAPLP pose de vraies questions.

Concernant le CAPET, les maquettes de masters orientées vers la formation des professeurs de technologie devront tenir compte de la réforme des lycées et collèges, ainsi que de l'évolution des programmes des STI, ce qui rend l'exercice périlleux.

Le tour de table fait apparaître les questions suivantes :

1. quels rapprochements de filières et pour quels master ?

Créteil — Tentative de regroupement au sein d'un master CAPET/CAPLP permettant aux candidats non recrutés aux concours de se réorienter vers d'autres métiers de la formation professionnelle non fonction publique d'État (titre provisoire de la mention : « Formateurs en sciences et technologies industrielles [et de gestion]). Pour les CAPET du secteur industriel et les CAPLP orientés métiers, on a du mal à voir la place de l'activité expérimentale dans les concours ; la proposition de regroupement au sein d'un seul master tient à la présence sur un site unique de l'IUFM (Saint-Denis) des équipes pédagogiques et de la majorité des équipements correspondant à ces filières.

La place des CAPLP Maths-Sciences, Lettres-Langues, Lettres-Histoire est encore incertaine. Tendance à rattacher les CPE à un autre master « Éducation et formation » plus orienté vers le professorat des écoles avec un parcours (une spécialité ?) spécifique.
Il n'y a pas encore eu d'arbitrage pour le CAPES Doc.

Reims — Orientation vers les deux dispositifs prévus par la circulaire : un Master éducation et formation dans lequel il y aurait PE et CPE et d'autres dont le STAPS, et des parcours métiers de l'enseignement dans les filières existantes.

On s'orienterait pour les CAPLP vers un rapprochement avec les « disciplines » ; deux options, en effet : soit on les rapproche des disciplinaires, donc des CAPES ou CAPET du secteur soit on les rapproche entre eux ; en les rapprochant du disciplinaire on perd la dimension « commune », mais c'est la direction privilégiée à Reims.

Les rattachements semblent clairs en Sciences mais moins en Lettres. Une séparation PLP Lettres-Langues et PLP Maths-Sciences n'est pas exclue.

Pour les CAPET du secteur industriel on a du mal à voir la place de l'activité expérimentale dans les concours

Pays de la Loire — Proposition d'un « Master Enseignement et formation » avec des spécialités PE, CPE, CAPLP.

Concernant les CAPLP, se pose la question du rapprochement de spécialités uniques en France (routiers, prothésistes dentaires...), de leur lien avec les universités, et des très petits effectifs. Il n'est pas question de les rapprocher des CAPET pour l'instant (notamment éco gestion), qui ont aussi de petits effectifs.

Nord Pas de Calais — Pour les PLP se pose aussi la question de possibles regroupements interrégionaux ou nationaux pour les spécialités à très petits effectifs.

Pour les CPE, il existe encore beaucoup d'incertitudes. Pour l'instant, plusieurs schémas semblent se dessiner et devront être précisés et discutés :

- 1) Une maquette « Métiers de l'enseignement et de la formation » (qui associerait PE et CPE pour une partie des formations) portée par l'Université d'Artois (intégratrice de l'IUFM) ;
- 2) Une maquette « métiers de l'éducation et de la formation » (plus centrée sur les CPE et les métiers de l'éducation au sens large) portée par l'Université d'Artois et son école interne IUFM ;
- 3) Une maquette portée par l'Université de Lille 3 et son UFR d'histoire (un master autour des métiers de l'administration et des cadres de l'Education Nationale, au sens large avec plusieurs spécialités possibles) ;
- 4) Une autre possibilité existe aussi, portée par l'UFR des Sciences de l'Education de l'Université de Lille 3 (mention « Science et métiers de l'éducation et de la formation », spécialité CPE).

Il est noté par les membres du groupe que cette situation de projets multiples semble contraire à l'esprit de la circulaire de cadrage du master.

Pour le CAPES Doc, les choses ont été réglées assez facilement : master rattaché à l'UFR IDIST avec tronc commun et une spécialité Documentation.

Rouen — Pour les CPE, le rapprochement se fait avec un Master Sciences de l'éducation du fait compte-tenu de la présence (conjoncturelle) d'une ancienne formatrice CPE dans l'unité de recherche. L'Inspection générale insiste beaucoup sur la dimension sociologique et juridique car beaucoup prennent des fonctions de principal adjoint.

Concernant le CAPES Doc, ce sont les mêmes épreuves que les autres CAPES à l'oral. On peut considérer que le stage s'impose pour certains métiers, et c'est le cas pour les Doc. Les compétences techniques peuvent être vérifiées par le concours mais certaines compétences professionnelles ne peuvent s'acquérir que par le stage.

A Rouen il y a proposition d'un Master adossé au labo d'histoire + en collaboration avec le Laboratoire des sciences de l'information et de la documentation de l'UFR IDIST de Lille.

Pour les Universités qui n'ont pas de master information et communication, la situation sera différente : soit rattachement à une UFR Sciences de l'éducation ou à l'IUFM qui propose un master métiers de l'éducation.

L'accrochage fort à la recherche ne pose pas problème ; raccrochage scientifique en 71^{ème} (sciences de l'information et de la communication) ce qui n'exclut pas une grande part à la 70^{ème} exigée pour le positionnement des professeurs documentalistes dans les établissements. De nombreux IUFM et Universités ont des départements Information et communication avec raccrochage possible aux masters existant.

Caen — La spécialité documentation en milieu scolaire est raccrochée au Master existant.

Mulhouse — L'IUFM a proposé une maquette de base M1 différenciée : un master disciplinaire en 1^{ère} année et la 2^{ème} année sur un master mention enseignement et formation avec plusieurs spécialités.

La question des professionnels (au sens métier) qui sont contractuels se pose : certains n'obtiennent pas le concours mais retournent dans leurs académies pour enseigner, en ayant bénéficié de la formation.

2. L'adossement à la recherche et le sens à donner au master pour des spécialités techniques ou « manuelles » :

En dehors des concours pour lesquels le raccrochement à la recherche est clair (doc), il faut s'interroger sur la possibilité pour les CAPLP d'adosser les masters à une recherche autre qu'en Sciences de l'éducation.

Comment combiner compétence professionnelle et contenu de la recherche ? La question d'un caractère dérogoire de certaines filières dans un cadrage master est posée.

La recherche appliquée a sa place en université.

3. La cohabilitation entre universités :

L'idéal de la cohabilitation n'est pas toujours facile à atteindre. Des partenariats sont en gestation. Des conventions pour activités de recherche existent.

4. Les effectifs et la régulation des flux :

- Les petits effectifs posent encore plus de problèmes que le rattachement universitaire. Quelle évolution de la carte des formations, en relation avec les métiers de l'enseignement (situation sociale défavorisée des étudiants à prendre en compte vs. limitation du nombre de préparation, obligeant à des déménagements plus importants et posant les problèmes des équipes de formateurs existantes)
- Comment organiser le passage de M1 à M2 ? La notion d'orientation progressive est une notion importante. La réussite en M1 peut ne pas être suffisante par rapport aux exigences des métiers de l'enseignement.

5. La prise en compte de l'expérience professionnelle et les modalités d'un troisième concours.

Au-delà des problèmes de la formation initiale, et de sa relation à la recherche, s'est posée la question du rôle de l'université dans la préparation des candidats au travers de la formation continue ; les possibilités offertes par la VAE sont également soulignées.

- Une difficulté majeure concerne les PLP des métiers de l'artisanat.
- Quel saut qualitatif du CAP voire du BTS faut-il envisager pour atteindre le niveau Master ?
- Quelle prise en compte de l'expérience professionnelle (dans les masters, et dans les équipes de recherche) ?

6. La préparation aux concours

Il faut éviter le recrutement à Bac + 6 (C'est-à-dire les étudiants prépareraient d'abord un master, puis dès l'obtention, demanderaient des modules spécifiques de préparation aux concours)

Si on se laisse entraîner par cet effet de système on court un double risque : celui de limiter la compétence des IUFM à la préparation aux concours, et celui de ne pas permettre que les Masters assurent une véritable formation professionnelle des enseignants.

7. L'adaptation des parcours de L, à revoir, pour une préprofessionnalisation adéquate.

* * *

Nota bene

- Le CAPES doc a été au centre des discussions, apparaissant comme un exemple de la plus-value que peut apporter la mastérisation : la possibilité d'une rationalisation de la formation, la possibilité de mettre dans un master une formation qui offre des débouchés diversifiés, un adossement à la recherche clair. Pour ce CAPES d'autres lieux de stages qu'en milieu scolaire sont possibles dans d'autres structures (bibliothèques ?)
- Certains IUFM ne préparent pas actuellement au CAPES doc. Il est souhaitable qu'ils n'essaient pas de s'engager pour un Master. Il faudrait formuler des recommandations pour rationaliser la carte des formations.
- Cette dernière remarque peut avoir une portée plus générale : ne pas favoriser l'éclosion de nouveaux parcours/spécialités dans des universités non présentes actuellement sui les forces en présence et les prévisions d'effectifs ne sont pas suffisantes...

Le problème des CAPLP apparaît comme le plus crucial : le maintien d'un corps d'enseignants au sein de l'éducation nationale est le seul garant du maintien de la formation professionnelle au sein de l'éducation nationale Sinon l'apprentissage et les formations régionales prendront le relais...

Il est prévu de centrer la prochaine réunion (12 novembre, de 9 heures 30 à 13 heures, Maison des universités) sur les CAPLP et les CAPET qui risquent de poser le plus de difficultés.

D.D.

Pour mémoire :

Françoise CHAPRON, IUFM Haute-Normandie (univ. Rouen)

Loïc CLAVIER, IUFM Pays de la Loire (univ. Nantes)

Sylvie CONDETTE, IUFM Nord Pas-de-Calais (univ. Artois)

Didier GEIGER, IUFM de Créteil (univ. Paris 12)

Marie-Claude GUINCESTRE, IUFM Basse-Normandie (univ. Caen)

Corinne JUNG, univ. Haute Alsace (VP CEVU)

Jacques LEMOINE, UFR de Sciences et technologie (univ. Paris 12)

Gérard MARY, univ. Reims

GROUPE DE TRAVAIL n° 7

Responsable organisation : CDIUFM

**Objet de la réunion : la mise en place des masters
concernant les PLP, CPE, Doc, CAPET techno
12 novembre 2008**

Sylvie CONDETTE, représentant l'AECSE

Didier GEIGER, représentant la CDIUFM

Jean Marc GUEGUENIAT, IUFM Basse-Normandie (univ. Caen)

Henri HELMOT, IUFM Pays de Loire (univ. Nantes)

Corinne JUNG, représentant le réseau des VP CEVU

Jacques LEMOINE, représentant la CDUS

Gérard MARY, représentant la CPU

Cette réunion fait suite à celle du 5 novembre et est plus particulièrement consacrée à la formation des Professeurs des lycées professionnels.

Des divers échanges, il ressort essentiellement :

1. Le master est pour les futurs enseignants des lycées professionnels une très réelle avancée en matière de formation et est donc un véritable enjeu, plus que pour toute autre formation d'enseignants.
2. Pour certaines spécialités, le nombre de places au concours est parfois extrêmement réduit ; en termes d'aménagement du territoire :
 - faut-il repenser la carte des formations à l'échelle nationale pour aboutir à des masses critiques significatives de préparatoires : quid dans ce cas des équipes pédagogiques et des équipements actuellement en place et des rapprochements avec des unités de recherche en lien avec les thématiques de formation (filères hôtellerie et restauration, filères matériaux, filères bâtiments et construction, filères automobile...) ?
 - quelle incidence de regroupements de formation sur le recrutement d'étudiants (populations en reconversion, étudiants socialement défavorisés...) ?

- quels schémas de formation : mise en place d'une alternance de formations à distance pour limiter les déplacements des étudiants et d'activités en présentiel ?
3. De réelles possibilités d'insertion professionnelle existent pour les étudiants qui obtiendraient un master mais échoueraient aux épreuves du concours ; une telle situation justifierait la mise en place, au moins pour certaines académies et pour certains domaines, de mentions spécifiques de master :
 - liens avec les organismes de formation des branches professionnelles ;
 - missions d'insertion...
 - dans certaines spécialités, les actuelles préparations aux concours permettent également à des contractuels d'acquérir des compléments de formation qu'ils valorisent ensuite.
 4. Une différence d'approche indispensable en matière de formation et de préparation selon qu'il s'agit des concours PLP « bi-disciplinaires » au sens académique du terme ou des concours orientés « métiers » :
 - pour les PLP bi-disciplinaires, il semble possible d'accueillir des étudiants au sein de parcours spécifiques orientés « second degré » mais permettant d'acquérir la deuxième valence ;
 - une autre piste possible est la mise en place de spécialités au sein de masters plus vastes « Éducation formation » ;
 - des liens existent actuellement avec des branches professionnelles, des départements d'IUT, les AFPA, GRETA... et sont à préserver.
 5. Une interrogation sur la dimension « recherche » des masters qu'il est possible de mettre en place :
 - le lien, dans divers domaines, avec les activités des unités de recherche semble parfois extrêmement ténu et la carte des formations actuelles n'est pas systématiquement en adéquation ;
 - un travail sur dossier (en particulier technique) peut être envisagé.
 6. La très grande hétérogénéité des étudiants qui se préparent à ces concours, et en particulier la présence de nombreux titulaires de CAP et de BTS, particulièrement dans les domaines industriels :
 - quel devenir pour les formations existantes accueillant des populations en reconversion ?
 - quelles préparations spécifiques pour les titulaires de CAP (particulièrement nombreux dans certains secteurs industriels) ?
 - quelles conditions (et éventuellement quelles listes d'équivalences) pour admettre des étudiants directement en première année de master ?
 - le recrutement à partir des licences professionnelles semble devoir être écarté (ces licences doivent conduire à une insertion professionnelle au niveau Bac + 3 et non à une poursuite d'études).

- Le groupe insiste sur l'impérieuse nécessité de lever très rapidement l'ambiguïté actuelle qui subsiste sur la nécessité ou non, compte-tenu de diverses déclarations, d'être titulaire d'un master pour pouvoir être recruté à titre définitif en tant que Professeur de lycée professionnel.
- Par ailleurs, s'il semble tout à fait possible d'élaborer des maquettes de master à destination de ces enseignants, la déclinaison, concours par concours, de la nature exacte des épreuves et de leur contenu est un préalable indispensable à la mise en place de parcours crédibles au plan pédagogique.

GROUPE DE TRAVAIL n° 7 : responsable organisation CDIUFM

5 novembre 2008

POINT SUR LA MASTERISATION UNIVERSITAIRE CAPES EXTERNE DOCUMENTATION

Françoise CHAPRON, représentante de l'AESCE
MCF 70° IUFM de Haute Normandie Université de ROUEN
Coordinatrice du groupe national des formateurs IUFM en Documentation

La « mastérisation » liée au CAPES externe de documentation recrutant des professeurs documentalistes responsables des CDI (Centre de Documentation et d'Information des collèges et lycées de l'enseignement du second degré) appelle un certain nombre d'observations sur divers points en raison de sa spécificité.

1) Un concours de recrutement par un CAPES du second degré

De ce fait, sa logique de structuration s'inscrit en amont d'un Concours externe nouveau dont les épreuves finalisées à l'heure actuelle sont en stricte correspondance avec le cadrage des autres CAPES.

Le projet communiqué au ministère le 19 novembre et en attente de validation est en conformité avec la maquette Second degré. Deux épreuves écrites de nature scientifique disciplinaire sont prévues.

S'il n'existe pas de discipline scolaire en Information Documentation, la majorité des contenus des savoirs de référence et des techniques professionnelles appartiennent au champ de la 71ème section CNU « Sciences de l'Information et de la Communication »

Cette référence est explicitement celle de la première épreuve écrite (un programme a d'ailleurs été élaboré en juillet 2008 et figure pour ses grandes lignes dans une note de commentaire) et la seconde épreuve comporte une partie dédiée à l'approche épistémologique et historique du secteur de la documentation.

Les deux épreuves orales obéissent aussi à la logique générale.

L'oral n°1, bien qu'adaptant la forme de l'épreuve à la nature de la spécialité, comme cela est indiqué dans la circulaire sur les concours, entend évaluer des savoirs et des compétences pédagogiques et didactiques en lien avec l'exercice du double mandat de professionnel de l'information documentation en milieu scolaire et de professeur travaillant en collaboration avec les autres enseignants et éducateurs de l'établissement.

L'épreuve orale n° 2 est celle prévue pour tous les autres concours second degré.

Aussi doit on considérer cette mastérisation comme relevant des mêmes problématiques que les autres CAPES.

Cependant, la spécificité du profil des professeurs documentalistes à la fois responsables du système d'information documentaire d'un établissement scolaire dont les compétences requises (savoirs et savoir faire, déontologie professionnelle) ont un certain nombre de caractères communs avec les métiers des bibliothèques et de la documentation, et en même temps enseignants certifiés référents dans le domaine des apprentissages documentaires et informationnels, fait apparaître des formes de mastérisation qui peuvent s'effectuer dans des configurations diverses selon les universités en lien avec les IUFM qui préparent aux concours actuels. Seules les académies de Versailles, Corse, des Antilles et les TOM ne préparent pas au CAPES externe actuel.

Rien n'empêcherait des universités de ces Académies de proposer des masters d'autant que certaines disposent de département SIC ou de Masters professionnels.

Mais, il apparaît que les postes au concours dès cette année seront encore en baisse d'autant que certains Rectorats n'ont pas pourvu tous les postes de professeurs documentalistes à la mutation en faisant « geler » certains pour y affecter des enseignants en reconversion (dont des « disciplinaires » en surnombre ou en réadaptation, de façon plus ou moins « volontaire »).

Il se peut que la carte des formations se réduise dans l'avenir, en visant d'abord des formations existantes, si elle ne trouve pas d'appui local solide. En rajouter ne paraît pas très réaliste.

On peut cependant penser que quelques mastérisations pourront, au delà des préparations CNED ou en conventions avec l'institut, être proposées à court ou moyen terme en dispositif FOAD ou mixte.

Par ailleurs, il importe de ne pas oublier que de tels recrutements (CAPESA et PLPA en documentation) existent au Ministère de l'Agriculture, même s'ils ne sont pas ouverts tous les ans et que les dispositifs de ce ministère ne semblent pas décidés actuellement.

Un CAFEP (Certificat d'aptitude à l'enseignement privé) et un Troisième concours (ouvert aux personnels venant du secteur privé) existent et sont regroupés au niveau du Concours externe actuel et gérés par le même jury. Formiris, la structure de formation de l'enseignement privé avait coutume de passer des accords avec les IUFM pour accueillir des étudiants ou stagiaires en formation. Qu'en sera-t-il dans le cas actuel ?

Enfin, un CAPES interne (avec un recrutement pour le privé, le CAER) se tient parallèlement encore, doté d'un faible nombre de postes.

2) Les orientations actuelles et /ou possibles

Les premières indications montrent que dans les Académies où existent des départements SIC ou des masters professionnels, même s'ils appartiennent à une autre université que celle de rattachement de l'école professionnelle (exemple à Lille ou Mulhouse, présents à la réunion), une spécialité ou un parcours « enseignement » est proposé.

A Caen, où existe une seule université, le département Information Communication doit accueillir la spécialité enseignement. Dans d'autres cas, le master est un parcours ou une spécialité d'une mention « métiers de l'éducation et de la formation » autonome ou avec des regroupements divers de filières à faible effectifs de CAPES ou CAPET.

Les situations locales peuvent conduire comme à Rouen à envisager une spécialité complémentaire sur le département d'histoire qui gère déjà un master professionnel Documentation ouvert à des étudiants de plusieurs départements de l'UFR LSH gardant une option recherche dans leur spécialité.

Cette possibilité transitoire s'inscrirait dans une perspective de structuration unique master avec tronc commun et options, donc parcours spécialisés dans le prochain CQD (et des recherches de mutualisations de cours dès maintenant). Dans d'autres cas, on s'oriente vers un « accrochage » en Sciences de l'éducation.

En tout état de cause, l'adossement à la recherche est prioritairement recherché en 71 voire 70°, ou vers des disciplines connexes (ex : sciences cognitives), et/ ou peut associer plusieurs laboratoires. Aucune solution locale n'est à exclure a priori à partir des axes proposés par la circulaire, pourvu que les maquettes présentent un contenu et une cohérence qui seront appréciés par les instances locales et nationales de validation.

A Rouen, par exemple, est envisagé un adossement au laboratoire d'histoire GRHIS du département d'histoire qui comporte un axe d'histoire des supports d'information et au laboratoire CIVIIC Sciences de l'éducation, (axe 1 didactique), associé dans une ERTé

« culture informationnelle et curriculum documentaire » au laboratoire GERIICO de 71° de Lille³. Les enseignants chercheurs intervenants ont des spécialités et/ ou une appartenance cohérente avec ces laboratoires.

Ces exemples montrent la diversité des solutions possibles afin d'arrimer les formations à une formation à la recherche en SIC (et par extension en SHS), les contenus de master à élaborer ne présentant pas de difficulté en soi, d'autant qu'existent peu de licences spécialisées en amont. Au contraire même, en Documentation, la mastérisation peut être l'opportunité de mettre en cohérence les parcours actuels très hétéroclites des étudiants préparant le concours au niveau L et d'élever le niveau scientifique du recrutement ultérieur, même si bien sûr, la suppression de l'année PLC2, dédiée essentiellement à la pratique pédagogique et au développement de la compétence à gérer un CDI concrètement, est un problème majeur. Mais il est commun à toutes les filières.

3) De l'importance des stages dans la mastérisation en documentation

L'analyse précédente rend fondamentale, la réflexion dans les maquettes sur la nature, le volume et la place des stages sur le terrain.

Au delà de l'articulation avec la pré professionnalisation en L, il importe de prévoir dès le M1 des stages d'observation voire de pratique accompagnée sur les deux niveaux principaux d'exercice (voire des stages courts d'observation dans d'autres structures documentaires hors Education nationale qui existaient d'ailleurs à une époque en PLC2).

Le stage long en M2 semestre 4 constituera un appui aussi pour la préparation des épreuves orales (qui ont toujours été très « pré professionnelles » au CAPES Documentation actuel).

Il serait souhaitable qu'il prenne la forme d'un stage à délégation de responsabilité avec un cahier des charges précis pour les conseillers choisis en accord avec l'Inspection pédagogique régionale afin de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences professionnelles de gestion, relationnelles et pédagogiques qui ne pourront être évaluées pour la plupart directement par un concours suivi d'une mise en responsabilité directe d'un CDI.

Ces stages s'accompagneront, comme prévu, d'un dispositif de suivi et d'une articulation à des temps d'analyse de situations professionnelles et de démarches de questionnements réflexifs, anticipatifs ou de diagnostic s'appuyant sur des concepts théoriques.

Il est nécessaire d'articuler ces temps de stages aux séminaires de recherche mis en place dès le M1 pour l'élaboration d'un mémoire de master qui ne peut être réduit à un rapport de stage professionnel.

4) Réorientations, passerelles, validation d'acquis

La nature du métier de Professeur Documentaliste qui appartient aux métiers de l'enseignement mais aussi au champ interprofessionnel des métiers des bibliothèques et de la documentation (de tous types et tout secteurs : public d'Etat, Fonction territoriale, privé), se prête assez facilement à la recherche d'articulation à des filières globales permettant des réorientations sur d'autres options de l'interprofession, voire des secteurs de la documentation dans certains autres contextes de formation, GRETA, CFA, Agriculture, Grandes Ecoles, postes de PRCE ou BAP spécialisés en université.

Aujourd'hui, ces réorientations existent déjà, dans l'enseignement, notamment vers le concours de PE aussi ou celui de CPE, voire par retour vers un CAPES disciplinaire ou un PLP lettres/histoire/langues (c'est plus rare).

A côté de la réorientation à prendre en compte et notamment vers des filières « recherche » et/ou masters professionnels (le concours est très exigeant en soi et les postes de moins en moins nombreux), il faudrait prévoir :

- *un module de redoublement non diplômant* (aujourd'hui les étudiants se préparent au CAPES Documentation souvent sur deux ans voire trois), la solution du CNED ne saurait être

la seule surtout pour les épreuves orales (on le constate de longue date à l'analyse des résultats du concours actuel).

- *un processus de validation d'acquis différencié* pour les étudiants titulaires d'un Master en distinguant :

- ceux qui viendront d'un master SIC ou professionnel (bibliothèques documentation, édition) ;
- ceux qui auront déjà une mention ou spécialité « métiers de l'éducation » ;
- ceux qui voudront préparer le concours avec un master assez éloigné, voire éloigné du « double cœur » de métier.

On doit aussi envisager aussi le cas des demandes de qualification de collègues déjà certifiés voulant obtenir un niveau Master, des vacataires et ou contractuels et assistants d'éducation en CDI voulant obtenir une qualification ou préparer le concours ayant déjà une expérience professionnelle, voire des collègues arrivant volontairement ou non en reconversion en CDI.

L'absence de formation qualifiante de ces collègues pour assurer leurs nouvelles fonctions est problématique. Si l'Inspection Générale exige une qualification de niveau universitaire spécialisée pour un changement de discipline et une intégration en documentation, les politiques rectorales locales conduisent à affecter le plus souvent ces collègues en CDI sans formation d'adaptation ou quasiment. Une offre de formation associée à la mastérisation par un module adapté pourrait être une solution à cette tendance croissante.

Il faudra sans doute organiser des parcours personnalisés (équivalences, dispenses, épreuves de vérifications de connaissances, VAE ?).

Quel appui représenteront ces Masters pour la formation continue des collègues de terrain et quel lien auraient-ils avec les dispositifs de Formation Continue académique ?

Ces Masters seront-ils une possibilité d'appui à la préparation des concours internes des bibliothèques ou de la documentation des personnels d'Etat sur les universités ? (Conventions possibles avec les CNFPT de la filière culturelle territoriale ?)

Toutes ces questions peuvent être posées à court ou moyen terme et faire l'objet de propositions selon les réflexions et situations locales.

5) Des modules transversaux aux concours d'enseignement

La maîtrise de l'usage pédagogique des ressources documentaires et informationnelles notamment de nature numérique est une compétence transversale à toutes les formations des enseignants. Aujourd'hui, elle est sanctionnée partiellement par le C2i2e qui ne pourra être acquis en master puisque certains items ne peuvent être validés que dans la pratique au quotidien, et donc sera renvoyé logiquement à la première année d'exercice.

Par ailleurs, elle ne peut être confondue avec l'approche technique des outils ou assimilée simplement au C2i.

Mais, les formateurs en documentation scolaire pourraient être amenés à proposer un module transversal pour tous les masters « enseignement ».

6) Les dispositifs transitoires

Enfin, restent à penser au cours de cette année les dispositifs transitoires jusqu'à la « vraie session » de 2011, aboutissement de la première promotion « mastérisation ».

Et donc, les procédures de validation en M2 ou maintien partiel ou total en M1 pour les étudiants inscrits en IUFM pour la session 2009 ou ceux qui souhaiteront préparer la session 2010.

Certains ne sont pas inscrits cette année mais titulaires d'un Master, d'autre seront redoublants non inscrits en IUFM...), sachant qu'il faudra comme dans les autres filières mais de manière particulière assurer aussi la dernière année de formation des PLC2 lauréat du concours 2009.

Les IUFM sont en train de préparer ce travail avec les services universitaires. Il se met en place en documentation second degré comme ailleurs.

Au delà de ma présence au nom de l'AESCE, en tant que coordinatrice du groupe des formateurs IUFM, je pense que nous pourrons collectivement échanger avec les collègues sur l'état de nos solutions et questions.

Les responsables de formation IUFM Documentation ont toujours entretenu avec les Présidents de jury successifs des contacts réguliers (rencontres, groupes de réflexion et de travail communs) lors des rénovations successives du concours de manière à préparer efficacement les candidats, et ce, avec l'appui de la CDIUFM.

Le changement de dispositif n'affecte pas cette volonté commune d'information et le dialogue engagé de puis 1992 aussi avec la CDIUFM, et qui s'élargit aujourd'hui au groupe de réflexion récemment constitué notamment avec la CPU.

Françoise CHAPRON IUFM de Haute Normandie – Université de Rouen

**Déclaration commune CPU-CDIUFM
sur la mastérisation de la formation des enseignants.
6 novembre 2008**

La CPU et la CDIUFM ont, depuis plusieurs mois, alerté le MEN et le MESR sur le caractère précipité de la mise en œuvre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants.

Malgré leur expérience indéniable, les équipes des formateurs et d'enseignants chercheurs engagées dans la construction des masters visant les professions enseignantes sont confrontées aujourd'hui aux difficultés engendrées par cette précipitation. La nécessité de mener de front la réflexion pédagogique, la concertation entre les universités d'une même académie, la concertation nationale et le respect des procédures démocratiques de consultation des instances de chaque université rendent nécessaire l'octroi de délais supplémentaires pour que les universités puissent construire des masters de qualité et adaptés aux enjeux actuels de l'enseignement.

De plus, cette réforme ne sera réussie que si un certain nombre de conditions sont remplies :

1 Compte tenu des délais dans lesquels est réalisée cette réforme, les maquettes mises en œuvre à la rentrée 2009 devront pouvoir être modifiées les années suivantes pour faire face aux difficultés rencontrées et les adapter au mieux aux besoins.

A cet effet, un comité national de suivi spécifique à la formation des maîtres, comprenant notamment des professionnels de l'enseignement, doit être mis en place pour effectuer un bilan de la formation et de ses effets ;

2 La mastérisation de la formation des maîtres aura des incidences sur des pans entiers de l'offre de formation de l'université. Celle-ci doit donc pouvoir être modifiée dès cette année, quelles que soient les vagues dont relèvent les universités, pour permettre modularité, mutualisation, capitalisation, réorientation,... plus de souplesse dans le cursus d'études des étudiants ;

3 Suite au prolongement de fait de la durée des études d'au moins une année avant l'obtention d'un concours, une réelle politique de soutien financier aux étudiants visant les professions enseignantes est indispensable pour éviter que les étudiants des milieux les plus modestes ne se détournent de ces métiers ;

4 La formation professionnelle des enseignants ne peut être réussie que si le MEN et les rectorats mettent à disposition des universités, des terrains de stages en établissements scolaires et des enseignants qualifiés en nombre et qualité suffisants pour contribuer à la formation des étudiants de licence et de master ;

5 Pour tenir compte de la spécificité professionnelle de ces masters, les comités d'évaluation de l'AERES, doivent intégrer des professionnels de l'enseignement, autres que ceux de l'université ;

En conclusion, la CPU et la CDIUFM demandent que la DGES et l'AERES s'organisent pour mener l'évaluation et l'habilitation selon des procédures et des

délais exceptionnels, de façon à permettre aux universités de déposer leurs dossiers à la fin du mois de février.

CPU du 20 novembre 2008

Sur la formation des enseignants

La CPU a déjà pris de très nombreuses positions publiques sur la formation des enseignants, dont la dernière, en date du 6 novembre, commune avec la CDIUFM.

Au moment où les universités travaillent sur une offre de formation nouvelle, la CPU tient cependant à réexprimer quelques positions fermes :

- La CPU demande instamment au MESR et à l'AERES de donner satisfaction à la demande conjointe de la CPU et de la CDIUFM de reporter la date de remise des dossiers de masters préparant aux métiers de l'enseignement à la fin février, si les nouveaux concours sont maintenus pour 2010. Compte tenu des exigences de qualité qui sont les nôtres et de la complexité des dispositifs à mettre en œuvre au sein des universités et entre universités, ce délai est absolument nécessaire.

- Suite au prolongement de fait de la durée des études d'au moins une année avant l'obtention d'un concours, une réelle politique de soutien financier aux étudiants visant les professions enseignantes est indispensable pour éviter que les étudiants des milieux les plus modestes ne se détournent de ces métiers.

-LA CPU invite par ailleurs toutes les universités à travailler dans un esprit de concertation et de coopération, entre elles et avec les IUFM, conforme à l'esprit du protocole d'accord signé entre les universités au moment des intégrations des IUFM. Conformément à la circulaire de la DGES, les politiques de site et les cohabilitations doivent donc être mises en œuvre, autant que possible, pour éviter les concurrences stériles et dispendieuses.

Adopté à l'unanimité (3 abstentions)